

# Contrat Local de Santé 2015-2018

## Pays du Trégor-Goëlo



### Rappel des objectifs

Outil de déclinaison du Programme Régional de Santé, le CLS doit permettre d'apporter une meilleure réponse aux besoins de proximité de la population. Il constitue également une opportunité pour permettre une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par les collectivités territoriales notamment mais aussi les politiques de l'État (politique de la ville). Enfin, il peut être un outil au service d'une stratégie locale en concrétisant un projet de santé.

L'enjeu du CLS est de contractualiser avec les territoires globalement identifiés comme vulnérables en identifiant les indicateurs de l'état de santé de la population et les déterminants de santé (indicateurs de l'offre et indicateurs sociaux économiques) les plus dégradés.

Plusieurs principes méthodologiques président à l'élaboration d'un CLS : le CLS programme un ensemble d'actions sur 3 ans ; il s'appuie sur une gouvernance organisée de la façon suivante :

- Un comité de pilotage chargé de valider les propositions des groupes et de s'assurer de la coordination du dispositif.
- Une équipe projet (Pays / ARS / Conseil général des Côtes d'Armor), en charge de la mise en œuvre et du suivi de la démarche projet.
- Des groupes de travail qui fédèrent l'ensemble des partenaires et des experts avec pour objectifs de finaliser un état des lieux multisectoriel partagé et de proposer des fiches actions.

Le Pays du Trégor-Goëlo est engagé depuis 2005 dans une démarche de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du dispositif d'Animation Territoriale de Santé. L'élaboration d'un CLS constitue une opportunité pour ce territoire d'engager une démarche permettant d'élargir son champ de réflexion et d'action sur la santé afin d'apporter des réponses de proximité aux habitants.

En effet, l'analyse des indicateurs de mortalité montre que le Pays du Trégor-Goëlo présente un état de santé défavorable vis-à-vis de la moyenne nationale chez les hommes comme chez les femmes. Les écarts en relation avec la mortalité par cancer, toutes localisations confondues, ainsi qu'avec les maladies de l'appareil circulatoire sont impliqués dans la surmortalité que présente le Pays. Les écarts les plus importants par rapport à la situation en France concernent pour les deux sexes la mortalité relative aux pathologies liées à l'alcoolisme ainsi qu'au suicide. Le niveau de mortalité prématurée évitable, chez les hommes comme chez les femmes, est nettement supérieur à la moyenne française.

D'un point de vue démographique et socio-économique, le Pays présente une population avec une structure d'âge plus élevée que la population bretonne et les prévisions sont à l'augmentation à l'horizon 2030.

Face à ce contexte de vieillissement de la population et d'indicateurs de santé défavorables, de nouveaux enjeux sont à prendre en compte et le Pays du Trégor-Goëlo a souhaité se lancer dans l'élaboration d'un Contrat local de santé afin de rassembler les acteurs locaux et lutter contre les inégalités sociales et de santé.

## Calendrier de mise en œuvre

Depuis 2005	Le Pays est engagé, en partenariat avec la Région et l'ARS (agence régionale de santé), dans le dispositif d'Animation Territoriale de Santé, dispositif qui porte <u>uniquement</u> sur la prévention et la promotion de la santé.
21 juillet 2009	Loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST) qui prévoit notamment la possibilité pour les ARS de contractualiser avec une collectivité ou un groupement de collectivités pour 3 ans sur un programme d'actions recouvrant tout ou partie des champs de compétences de l'ARS : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'organisation des soins hospitaliers et ambulatoires</li><li>- la prévention et la promotion de la santé</li><li>- l'accompagnement médico-social</li></ul>
20 juin 2012	Présentation par l'ARS aux territoires bretons (EPCI, Pays, ...) des Contrats Locaux de Santé (CLS) à partir notamment des exemples des CLS déjà signés avec le Pays de Vitré et le Pays du Centre Ouest Bretagne
Juin-Juillet 2012	Décision du Conseil d'administration du GIP (20 juin) et du Bureau du GIP (12 juillet) d'adresser à l'ARS la « candidature » du Pays du Trégor-Goëlo pour l'engagement d'une démarche d'élaboration d'un CLS à l'échelle du Pays.
Décembre 2012	Réponse favorable de l'ARS pour l'engagement de la démarche en 2013
Mars-Juin 2013	Réalisation d'un diagnostic territorial préalable dans le cadre du stage d'Alexandra Pottier en Master 2 « Administration et coordination des interventions sociales et de santé » à l'UBS
26 septembre 2013	Signature de la phase de préfiguration du CLS entre l'ARS, le Pays du Trégor-Goëlo et le Conseil général des Côtes d'Armor et lancement du Comité de pilotage
Octobre-Décembre 2013	Organisation de 3 réunions plénières sur les 3 thématiques prioritaires identifiées dans le diagnostic : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'accès aux soins</li><li>- la prévention et la promotion de la santé</li><li>- l'accompagnement des personnes âgées</li></ul>
Janvier-Juillet 2014	Réunions des 7 groupes de travail déclinés des 3 thématiques : partage du diagnostic et des enjeux, proposition d'objectifs opérationnels et élaboration de fiches-actions Point intermédiaire en Comité de pilotage (28 février) et en groupes pléniers (19 mai)
15 septembre 2014	3ème Comité de pilotage : validation de la première version des fiches-actions
Octobre-Décembre 2014	Relecture des fiches-actions par les instances de l'ARS Aller-retour avec les pilotes de groupes de travail
27 janvier 2015	4ème comité de pilotage : validation du diagnostic et des fiches-actions
Février-mai 2015	Dernières relectures du CLS et validation par les instances des structures signataires
23 juin 2015	4ème Comité de pilotage : mise en œuvre opérationnelle du CLS, priorisation et lancement des actions
16 septembre 2015	Signature du Contrat Local de Santé

## Suivi du programme

Réfèrent du Conseil de développement : Benoît DUMONT

Suivi technique :

Cécile CHABROL, directrice du Pays

Elodie EVEILLARD, animatrice territoriale de santé

Anne-Claire SARCHET, chargée de mission « services à la population »

## Architecture du Contrat Local de Santé 2015-2018

Au terme de ce travail lancé en septembre 2013, auquel plus de 70 acteurs ont participé, le CLS du Pays du Trégor-Goëlo se décline en 3 enjeux thématiques, 2 thématiques transversales, 7 axes stratégiques, 24 objectifs opérationnels et 37 fiches-actions.

### Enjeu thématique « La prévention et la promotion de la santé »

#### Axe stratégique 1 : Prévenir les souffrances psychiques et renforcer la prévention du suicide

##### 1. Objectif : Renforcer la prévention du suicide

- Action 1.1. Former les acteurs locaux au repérage de la crise suicidaire
- Action 1.2. Sensibiliser tous les publics à l'ampleur du phénomène suicidaire
- Action 1.3. Réaliser un diagnostic local sur la postvention

##### 2. Objectif : Prévenir les souffrances psychiques

- Action 1.4. Conforter ou développer des lieux d'écoute
- Action 1.5. Engager une réflexion avec les collectivités pour limiter l'isolement social

##### 3. Objectif : Coordonner les acteurs et les réflexions

- Action 1.6. Animer un réseau de prévention du suicide

#### Axe stratégique 2 : Prévenir les conduites addictives

##### 1. Objectif : Privilégier une approche globale de la santé dans les actions de prévention

- Action 2.1. Organiser pour les professionnels un temps d'échange local sur le développement des compétences psychosociales
- Action 2.2. Poursuivre la formation des professionnels sur les compétences psychosociales
- Action 2.3. Sensibiliser les personnes en insertion sur leur santé

##### 2. Objectif : Développer la prévention en milieu festif

- Action 2.4. Poursuivre la prévention en milieu festif avec les organisateurs d'événements
- Action 2.5. Informer et sensibiliser les élus aux enjeux de la prévention en milieu festif

##### 3. Objectif : Améliorer la prise en charge de la population en cas d'alcoolisation aiguë et favoriser le travail en réseau

- Action 2.6. Améliorer la prise en charge des jeunes et des adultes accueillis pour alcoolisation aiguë aux urgences et renforcer les liens avec les partenaires extra-hospitaliers

##### 4. Objectif : Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel

- Action 2.7. Animer une démarche territoriale sur les consommations excessives et les addictions en milieu professionnel

##### 5. Objectif : Former et sensibiliser les professionnels non spécialisés à la problématique des addictions

- Action 2.8. Identifier et faire connaître les structures ressources et les dispositifs locaux en addictologie

##### 6. Objectif : Prendre en compte les addictions sans produit

- Action 2.9. Réaliser un diagnostic sur les addictions sans produit, état des lieux de la situation sur le Pays du Trégor-Goëlo

### Enjeu thématique « L'accès aux soins »

#### Axe stratégique 3 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

##### 1. Objectif : Développer les outils de coordination et de décloisonnement des acteurs du champ du handicap

- Action 3.1. Créer un groupe de réflexion interprofessionnel autour des problématiques du handicap

##### 2. Objectif : Améliorer la diffusion de l'information pour un meilleur accès aux droits, aux soins des personnes en situation de handicap

- Action 3.2. Identifier les personnes et dispositifs ressources du territoire afin de faciliter l'information auprès des familles et des professionnels

##### 3. Objectif : Sensibiliser au handicap

- Action 3.3. Sensibiliser les jeunes enfants en utilisant des mallettes pédagogiques
- Action 3.4. Mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes dans leur parcours de vie

## **Axe stratégique 4 : Favoriser l'accès aux soins de premier et de second recours**

### *1. Objectif : Accompagner le développement des modes d'exercice collectif et coordonné*

- Action 4.1. Conforter les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) existantes et favoriser leur mise en réseau

### *2. Objectif : Favoriser la coordination et l'articulation Ville/Hôpital*

- Action 4.2. Conforter et développer des parcours de soins complexes s'appuyant sur les filières de la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) d'Armor, notamment concernant les plaies chroniques
- Action 4.3. Améliorer les entrées et les sorties d'hospitalisation

### *3. Objectif : Développer l'attractivité du territoire*

- Action 4.4. Promouvoir les points forts et atouts du territoire

## **Enjeu thématique « L'accompagnement des personnes âgées »**

## **Axe stratégique 5 : Accompagner la vie à domicile des personnes âgées**

### *1. Objectif : Diversifier et assouplir le panel de réponses pour les aidants/aidés*

- Action 5.1. Renforcer la communication sur les dispositifs existants (accueil de jour, hébergement temporaire, halte répit, CCAS) et informer sur les aides financières en direction de la population via l'ensemble des professionnels de santé et médico-sociaux
- Action 5.2. Développer des ateliers pour les malades atteints de maladies neuro-dégénératives et leurs aidants

### *2. Objectif : Préparer le retour à domicile après l'hospitalisation*

- Action 5.3. Coordonner le retour à domicile

### *3. Objectif : Maintenir à domicile des personnes ayant des pathologies chroniques*

- Action 5.4. Favoriser les actions d'éducation à la santé par les professionnels de premier recours

### *4. Objectif : Aménager l'habitat pour préserver l'autonomie et éviter l'isolement*

- Action 5.5. Adapter l'habitat et développer de nouvelles formes d'habitat

### *5. Objectif : Favoriser la coordination des parcours*

- Action 5.6. Favoriser les coopérations entre les acteurs et les services
- Action 5.7. Mettre en cohérence les dispositifs de coordination MAIA/CTA/CLIC

## **Thématiques transversales**

## **Axe stratégique 6 : Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité**

### *1. Objectif : Améliorer l'accès aux droits*

- Action 6.1. Organiser pour les professionnels des temps d'information sur l'accès aux droits et aux soins

### *2. Objectif : Améliorer l'accès aux soins*

- Action 6.2. Créer un Point Santé sur le territoire de Paimpol
- Action 6.3. Renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables en développant des dispositifs de type EMPP (équipe mobile précarité psychiatrie)
- Action 6.4. Conforter les dispositifs de soins destinés aux publics fragilisés

## **Axe stratégique 7 : Améliorer l'accompagnement de la fin de vie**

### *1. Objectif : Faire émerger une culture commune « directives anticipées et personne de confiance »*

- Action 7.1. Communiquer sur les directives anticipées avec la diffusion du DVD de JALMAV auprès des structures et des professionnels
- Action 7.2. Organiser des réunions techniques avec les associations et les établissements et services médico-sociaux afin de communiquer sur des thématiques spécifiques paramédicales

### *2. Objectif : Renforcer la professionnalisation des acteurs*

- Action 7.3. Identifier les besoins de formations des acteurs à l'accompagnement en soins palliatifs